






## Récolter des points pour réussir

**Se démarquer de la concurrence et faire valoir ses compétences, noir sur blanc. Tels sont les objectifs du nouveau règlement sur la formation continue. Ainsi, les droguistes devront désormais pouvoir attester chaque année d'un nombre déterminé d'heures de formation continue.**

La formation continue fait depuis toujours partie du travail quotidien des droguistes. Avec l'introduction de cette formation obligatoire, l'Association suisse des droguistes veut s'assurer que l'ensemble de la branche se perfectionne régulièrement et que chaque entreprise investit ainsi dans son propre futur. Il s'agit également d'un instrument de mesure et de contrôle qui fournit des informations actuelles sur le niveau de formation de chaque droguerie, par rapport au programme de formation interne de la branche et/ou aux offres de prestataires externes validées par l'ASD.

### Aperçu du système de points étoile-d

Chaque cours inscrit au programme annuel de l'ASD se voit attribuer un certain nombre de points, appelés points étoile-d. Les points sont attribués comme suit:

<b>Cours du soir</b> (min. 2 h de cours)	1  point
<b>Cours d'une demi-journée</b> (min. 3 h de cours)	2  points
<b>Cours d'une journée</b> (min. 6 h de cours)	4  points
<b>Etudes faites seules</b> (par correspondance) par tranches de 8 h (= 1 jour)	2  points
<b>Etudes faites seules</b> (e-learning, b-learning) par tranches de 4 h (avec test)	1  point

A l'exception des apprentis, tous les collaborateurs de chaque droguerie peuvent récolter des points pour leur entreprise. Le pourcentage d'occupation dans la droguerie (1 poste à temps complet = 100 %), directeur compris, sert de base pour calculer le nombre de points nécessaires. Il faut obtenir sept points par année par poste à temps complet. Tous les cours validés par l'ASD permettent de récolter des points. Il faut de préférence réaliser 60 % des points dans le domaine de la santé. Les cours qui sont particulièrement importants pour la branche peuvent se voir attribuer des points bonus supplémentaires. Lors de cycles de formation de plusieurs jours, les points sont généralement attribués à la fin de la formation. Lorsque le cours se déroule à cheval sur deux années, les points sont attribués pro rata temporis. Tous les points sont reportés dans le passeport de formation. Le contrôle des points se fait toujours le 31 décembre. Les points ne peuvent pas être reportés à l'année suivante. Lorsqu'un collaborateur change d'emploi durant l'année, il peut «emporter» les points qu'il a acquis personnellement. Les points acquis durant l'année de formation jusqu'au départ d'un droguiste démissionnaire restent crédités sur le compte de son ancien employeur. Les formations de longue durée ne peuvent rapporter que 20 points au maximum. Lors de la remise de leur diplôme, les étudiants de l'ESD reçoivent un bonus de 20 points étoile-d, points qui seront crédités à leur employeur (droguerie) dans l'année en cours.



L'ASD tient à ce que le personnel dirigeant de chaque droguerie participe à la formation continue obligatoire. Chaque gérant ou propriétaire de droguerie doit donc obtenir au moins 10 points par année. Rappelons que sept points suffisent pour les collaborateurs (à l'exception des apprentis qui ne participent pas à la récolte des points). Concrètement, si l'on prend l'exemple d'une droguerie qui a un taux d'occupation de 500 % (y compris la direction), elle devra obtenir 38 points par année.

### Vous recevrez prochainement un programme attrayant pour la récolte des points

Le programme de formation obligatoire va encore se développer et vous recevrez des informations y relatives dès qu'elles seront disponibles. Nous nous réjouissons de pouvoir vous accueillir dans les cours de notre programme de formation continue.

Meilleures salutations

Association suisse des droguistes (ASD)

Beat Günther  
Membre de la direction / directeur ESD  
Responsable formation et perfectionnement ASD